

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à New-York le 8 mai, il reconnut que, par l'effet de circonstances imprévues, il ne pourrait remplir la condition de livrer le 1^{er} août.

Le gouvernement brésilien, après les essais faits aux Etats-unis, essais auxquels avaient assisté le comte d'Eu avec une commission d'officiers brésiliens, donnait à *la Providence* un ordre pour la fabrication de fusils Roberts (1) ».

Cet ordre est en partie déjà exécuté.

Dans sa séance du 5 août le Conseil fédéral a appelé M. le colonel fédéral Hammer, instructeur-chef de l'artillerie suisse, aux fonctions de ministre plénipotentiaire à Berlin, en remplacement de M. Heer. Il a en même temps décidé d'élever M. de Tschudi, notre représentant à Vienne, du rang de chargé d'affaires à celui de ministre plénipotentiaire. Nous aimons à croire qu'on ne fera pas moins de politesse à la République des Etats-Unis, où la Suisse n'est représentée que par un consul général et agent politique. En attendant, et tout en regrettant la perte que fait l'artillerie fédérale, on ne peut que féliciter le Conseil fédéral de son heureux choix dans la personne de M. le colonel Hammer, choix qui est en outre un précieux encouragement donné à nos corps d'instructeurs.

Lucerne. — Les militaires formant les cadres des bataillons n^{os} 57 et 66, en cours d'exercices, sont très satisfaits des nouvelles armes (fusil Amsler) qu'on leur a données. Outre que l'arme a beaucoup gagné sous le rapport de la précision du tir, la munition non plus ne laisse maintenant rien à désirer. Un tireur habitué au maniement fait ses 6 coups dans la minute. Tout dépend de l'habileté avec laquelle on procède et comme toujours c'est le fréquent usage qui fait le maître.

Quant à la coiffure, on préfère décidément le chapeau mou à la casquette, coiffure beaucoup plus commode à tous égards.

Vaud. — Dans sa séance du 5 août 1868, le Conseil d'Etat a nommé :

M. *Lederrey*, Jaques-Edouard, à Cully, lieutenant de la compagnie de chasseurs de droite du 45^e bataillon d'élite ;

M. *Favre*, Louis, à Bavois, lieutenant de la compagnie de chasseurs du gauche du 111^e bataillon R. F. ;

M. *Milliquet*, Alphonse, à Pully, lieutenant de la compagnie du centre n^o 1, du 10^e bataillon d'élite ;

M. *Jordan*, Alphonse, à Granges, 2^e sous-lieutenant de la compagnie du centre n^o 4 du 26^e bataillon d'élite ;

M. *Neiss*, Edmond, à Payerne, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieut.

M. *Guibert*, Emile, à Lausanne, médecin-adjoint, avec grade de 1^{er} sous-lieut.

Nous avons reçu une réclamation contre notre article sur la gestion militaire, que nous publierons dans le prochain numéro avec observations.

La **Revue militaire suisse** paraît deux fois par mois. Elle publie en supplément, une fois par mois, une **Revue des Armes spéciales**.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an ; 2 fr. par trimestre. Pour la France et l'Italie, franc de port, 10 fr. par an ; 3 fr. par trimestre. — Pour les autres Etats, franc de port, 15 fr. par an. — Numéros détachés : 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. BOCCA, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne.

(1) *Liberté* du samedi 24 août 1867.

ANNONCES.

IL VIENT DE PARAÎTRE
à la librairie **DUBOIS & Co**, rue **Haldimand**, à **Lausanne** :

RÉFLEXIONS SUR LES NOUVEAUX RÉGLEMENTS D'EXERCICE

A L'ESSAI POUR L'INFANTERIE SUISSE

1 brochure grand in-8. — Prix 50 c.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

LECTURES CHOISIES PAR LE LIEUT.-COLONEL STAAFF

attaché militaire à la Légation de Suède et de Norvège à Paris, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique en France.

Un grand volume (jusqu'à la Révolution) in-8° de 960 pages. Honoré de la souscription des Ministères de la maison de l'Empereur, de la Guerre, de la Marine et de l'Instruction publique, et adopté pour les études de Son Altesse le prince impérial. — Prix : 6 fr. (au lieu de 7 fr. 50) *pour tout militaire qui s'adressera à la librairie militaire de M. J. DUMAINE*, rue et passage Dauphine, où l'on s'inscrit d'avance pour les deux volumes subséquents à 6 fr. 50 c. chacun (au lieu de 8 fr. 50). — Troisième édition.

Lettre à l'Auteur. — *Chihuahua, le 17 août 1865.* Je viens d'arriver à Chihuahua, au nord du Mexique. Je ne puis résister au désir de vous remercier, encore une fois, de votre bel ouvrage sur notre littérature. J'ai été vivement frappé du choix judicieux des meilleurs morceaux de nos bon auteurs fait par un étranger ; et comme militaire voyageur, j'ai été bien heureux de me constituer une bibliothèque en quelques volumes tenant peu de place au fond d'une cantine. — Votre livre se présente comme un compagnon de l'enfance, qui me rappelle nécessairement les plus doux passe-temps de la jeunesse. Il rajeunit le cœur et l'esprit. Aussi, après une longue marche, au moment du repos, je n'ai jamais manqué de l'avoir sous ma main pour butiner dans ses pages les plus chers souvenirs de la France. J'espère vous remercier un jour de vive voix, bien que je sois au bout du monde. — Agréez, etc. Général BRINCOURT.

Extrait du Moniteur universel du 11 février 1867. — Un officier supérieur de l'armée suédoise a publié un ouvrage remarquable. Le double caractère de militaire et d'étranger semble rendre impossible à l'auteur la conception et l'exécution d'une œuvre de littérature française. Cependant, le critique le moins bienveillant est charmé en lisant ce livre. Il est vrai que l'auteur, appelé à l'enseignement, a dû méditer longtemps, lire lentement, en un mot, juger sainement les beautés de notre langue. Ce livre est un véritable cours de littérature, très utile à la jeunesse. Le Français le plus lettré retrouve avec bonheur, dans ces pages, ce que les distractions du monde avaient effacé de son souvenir. Général baron AMBERT.

EN VENTE

chez **TANERA**, rue de Savoie, 6, à Paris,
chez **J. CHANTRENS**, libraire, à Lausanne,
et à l'Imprimerie **PACHE**, à Lausanne,

GUERRE DE LA PRUSSE ET DE L'ITALIE

CONTRE

L'AUTRICHE ET LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE

EN 1866.

Relation historique et critique par Ferdinand **LECOMTE**, colonel fédéral suisse. Deux forts volumes grand in-8°, avec cartes et plans. — 20 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE **PACHE**, CITÉ-DERRIÈRE, 3.